



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
15.12.2010 Bulletin 2010/50

(51) Int Cl.:
G08C 17/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10165041.4**

(22) Date de dépôt: **07.06.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(30) Priorité: **12.06.2009 FR 0953943**

(71) Demandeur: **C-Zame Technologies**
33600 Pessac (FR)

(72) Inventeurs:
• **Beudin, Vincent**
33950 Lege Cap Ferret (FR)
• **Fournier, Franck**
33000, Bordeaux (FR)

(74) Mandataire: **Coquel, Jean-Marc et al**
Schmit-Chretien-Schihin SNC
111, cours de Médoc
CS 40009
F-33070 Bordeaux Cedex (FR)

(54) **Procédé de télécommunication pour commander un équipement**

(57) L'invention concerne un procédé de télécommunication pour commander un équipement, dans lequel on établit une communication avec une unité centrale (2) au moyen d'un terminal mobile (1) par l'intermédiaire d'un réseau de communication, on transmet à cette unité centrale (2) au moins un identifiant, l'unité centrale (2) vérifiant ledit au moins un identifiant ainsi transmis. Selon l'invention,

- a) l'unité centrale (2) envoie au terminal mobile (1) au moins une requête de service Si par l'intermédiaire du réseau de communication, au moins une de ces requêtes étant liée au moins à l'équipement à commander,
- b) seulement après une vérification positive de ce terminal mobile (1), on transmet à l'unité centrale (2) une réponse à ladite au moins une requête au moyen du terminal mobile (1) appelant comprenant au moins la sélection de la requête liée au moins audit équipement à commander pour le service Si,
- c) l'unité centrale (2) comporte une unité de traitement déterminant les éléments répondant à cette réponse, parmi la ou les données d'au moins un fichier de service Si stocké dans une unité de stockage,
- d) l'unité centrale (2) transmet au moins un ordre de commande permettant l'exécution de la commande par au moins l'équipement à commander au terminal mobile (1) appelant ou directement à un récepteur d'ordres dudit au moins équipement à commander.

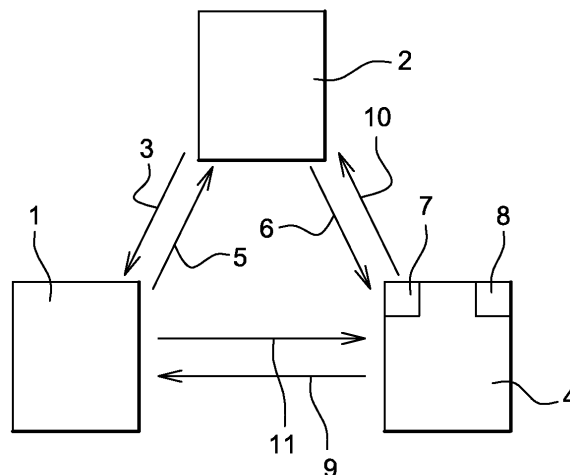


Figure unique

Description

[0001] La présente invention concerne un procédé de télécommunication pour commander un équipement. Elle s'applique notamment à la télécommande de serveurs, de portails, de portes, de bornes, ...

[0002] Il est connu que les personnes aveugles ou malvoyantes sont particulièrement exposées dans leur déplacement autonome en agglomération que ce soit en tant que piétons ou usagers d'un transport en commun tel que le métro.

[0003] Les personnes aveugles et malvoyantes peuvent avoir des difficultés à cheminer dans les stations de transport collectif ou pis, se trouver en situation de danger sur un quai à proximité immédiate d'une voie.

[0004] Or, avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes souffrant de déficiences visuelles ne cesse de s'accroître.

[0005] Des systèmes basés sur les technologies de communication ont été développés ces dernières années pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de ces personnes.

[0006] On connaît ainsi des systèmes de détection de personnes malvoyantes basés sur la détection d'un badge porté par ces personnes, ces badges étant par exemple des badges d'identification radio fréquence (RFID - radio frequency identification). Ces systèmes délivrent alors automatiquement un ou plusieurs messages sonores à la personne malvoyante par le biais d'une oreillette portée par cette personne, ce message pouvant contenir une information sur la destination du transport à l'approche par exemple.

[0007] Toutefois, ces systèmes n'offrent pas d'accès adapté et/ou réservé à des services plus complexes pouvant être activés à distance par télécommande.

[0008] Or, il serait important qu'une personne aveugle ou malvoyante puisse accéder à la demande à un service le renseignant vocalement sur un itinéraire à suivre dans le réseau de transport en commun et/ou sur des horaires de transport circulant en période de grève.

[0009] Par ailleurs, le réseau de communication devrait autoriser la délivrance d'informations suffisamment riches, par exemple pour contenir toutes les informations relatives à un itinéraire, ce qu'un réseau infrarouge par exemple ne permet pas, ce dernier devenant par ailleurs inopérant dès qu'un obstacle s'interpose entre l'émetteur et le récepteur.

[0010] On connaît encore un procédé de gestion de télécommandes contrôlées par des terminaux communicants, comprenant une étape de transmission à un système informatique centralisé d'un identifiant de l'utilisateur d'un terminal appelant et un identifiant d'un système informatique à télécommander.

[0011] Après autorisation par le système informatique centralisé, ce dernier transmet directement au système informatique à télécommander une autorisation de réalisation de la commande.

[0012] Ce procédé de télécommande donne de bons

résultats, toutefois, il peut encore être amélioré.

[0013] En effet, l'identifiant du système informatique à télécommander peut avoir fait l'objet d'une dégradation rendant sa lecture aléatoire ou incomplète et empêchant de ce fait l'activation à distance de ce système informatique.

[0014] De manière plus générale, il serait intéressant de disposer d'un système de télécommande permettant à un usager autorisé d'accéder à des services fournis par des équipements qui ne se trouvent pas dans le champ visuel de l'utilisateur.

[0015] L'objectif de la présente invention est donc de proposer un procédé de télécommunication qui soit simple dans sa conception et dans son mode opératoire, fiable et économique, permettant un accès adapté et/ou réservé à des services dispensés par, ou mettant en oeuvre, un équipement pouvant être télécommandé.

[0016] A cet effet, l'invention concerne un procédé de télécommunication pour commander un équipement, dans lequel on établit une communication avec une unité centrale au moyen d'un terminal mobile par l'intermédiaire d'un réseau de communication, on transmet à cette unité centrale au moins un identifiant, ledit au moins un identifiant étant distinct de l'identifiant de l'équipement à commander, l'unité centrale vérifiant ledit au moins un identifiant ainsi transmis.

[0017] Selon l'invention,

a) l'unité centrale envoie audit terminal mobile au moins une requête de service Si par l'intermédiaire du réseau de communication, au moins une de ces requêtes étant liée au moins audit équipement à commander,

b) seulement après une vérification positive du terminal mobile appelant par cette unité centrale, on transmet à l'unité centrale une réponse à ladite au moins une requête au moyen du terminal mobile appelant, cette réponse comprenant au moins la sélection de la requête liée au moins audit équipement à commander pour le service Si,

c) l'unité centrale comporte une unité de traitement déterminant les éléments répondant à ladite réponse, parmi la ou les données d'au moins un fichier de service Si stocké dans une unité de stockage, chacun de ces éléments étant un équipement distinct,

d) l'unité centrale transmet au moins un ordre de commande permettant l'exécution de cette commande par au moins l'équipement à commander au terminal mobile appelant ou directement à un récepteur d'ordres dudit au moins équipement à commander.

[0018] On entend par "terminal mobile" que ce terminal permet à l'utilisateur d'établir une communication avec l'unité centrale sans être relié par une liaison filaire telle qu'un câble, à cette unité centrale.

[0019] A titre purement illustratif, ce terminal mobile peut par conséquent être choisi dans le groupe compre-

nant un téléphone mobile, un assistant numérique personnel ou encore un dispositif de navigation tel qu'un appareil de navigation utilisant le GPS (système de positionnement global), ou analogue.

[0020] Avantageusement, le réseau de communication est un réseau téléphonique. Toutefois, lorsque un tel réseau n'est pas accessible, le réseau de communication peut, par exemple, être un réseau sans fil local (WLAN - Wireless Local Area Networks) tel que Wi-Fi.

[0021] On entend par "équipement", un dispositif physique comportant un récepteur d'ordres en vue d'exécuter une commande et éventuellement un émetteur pour délivrer des données d'état de ce dispositif ou acquitter l'exécution d'une commande.

[0022] A titre purement illustratif, cet équipement peut être un portail, une borne, un système informatique tel qu'un serveur. Ce dernier peut ainsi être commandé pour transmettre au terminal portable appelant de l'utilisateur une ou plusieurs informations telles que la fourniture de documents ou de pages web, ces pages web fournissant par exemple un itinéraire.

[0023] Bien entendu, le terminal mobile ayant établi une communication avec l'unité centrale par l'intermédiaire d'un réseau de communication, les étapes de transmission à, ou de vérification par, cette unité centrale dudit au moins un identifiant et d'envoi par cette unité centrale d'au moins une requête de service Si par l'intermédiaire de ce réseau de communication sont, de manière générale, non successives. Elles peuvent donc être réalisées dans un ordre quelconque. La seule condition posée se trouve à l'étape b) lorsque l'utilisateur souhaite sélectionner une des requêtes de service Si, cette étape n'étant rendue possible que si l'identifiant unique transmis par le terminal mobile a été reconnu positivement par l'unité centrale.

[0024] Lorsque la vérification par l'unité centrale de l'identifiant s'avère négative, l'utilisateur du terminal mobile appelant en est informée ainsi qu'éventuellement la cause de son rejet, telle que l'expiration d'une autorisation temporaire.

[0025] La vérification par l'unité centrale est, par exemple, réalisée par comparaison de l'identifiant transmis avec les données d'un fichier d'identifiants autorisés stocké dans une unité de stockage.

[0026] A titre illustratif, cet identifiant unique peut être un numéro d'abonné ou de carte telle qu'une carte d'handicapé, ou encore un identifiant unique temporaire obtenu suite à l'acquiescement d'un droit tel qu'un tarif d'entrée dans un centre culturel.

[0027] Dans différents modes de réalisation particuliers de ce procédé de télécommunication, chacun ayant ses avantages particuliers et susceptibles de nombreuses combinaisons techniques possibles:

- on géolocalise le terminal mobile appelant et à l'étape b), la réponse comporte également une entrée définissant le périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée de ce terminal mobile appelant

pour le service Si,

[0028] L'utilisateur du terminal mobile qui désire actionner un équipement se trouvant à sa proximité immédiate, par exemple un portillon, peut ainsi choisir un périmètre Pi restreint afin de s'assurer que seul cet équipement lui sera proposé par l'unité centrale en vue de le télécommander.

[0029] Avantageusement, la géolocalisation permet de déterminer la position du terminal mobile appelant avec une grande précision. Cette géolocalisation peut ainsi être obtenue par un système de GPS différentiel (DGPS - Differential global positioning system).

- on géolocalise le terminal mobile appelant et à l'étape c), et en l'absence d'une définition du périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée du terminal mobile appelant pour ledit service Si, l'unité centrale définit le périmètre Pi.

[0030] Ainsi, l'unité centrale peut définir par défaut un périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée du terminal mobile appelant dans lequel elle doit chercher un équipement pour fournir un service Si à l'utilisateur du terminal mobile appelant ou un équipement que cette utilisateur cherche à télécommander, cet équipement étant lié à un service Si.

[0031] Ce périmètre Pi est, par conséquent, défini par défaut par l'unité centrale pour procéder via son unité de traitement et ses fichiers stockés dans une unité de stockage, aux recherches des équipements répondant aux critères de la réponse fournie à l'étape b) du procédé.

[0032] A titre purement illustratif, l'unité de stockage peut comporter un fichier Périmètre dans lequel l'unité centrale stocke pour chaque équipement identifié auprès de cette unité centrale et pour chaque service Si offert par cet équipement, les périmètres Pi définis par les utilisateurs des terminaux mobiles à partir de la position géolocalisée de leur terminal mobile appelant pour faire exécuter une commande par cet équipement. Ainsi, l'unité de traitement est capable de déterminer pour chaque nouvelle requête pour ce service Si ou l'équipement offrant ce service Si un périmètre moyen à partir d'une position géolocalisée du terminal mobile appelant.

- à l'étape c), ledit élément étant unique dans le périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée de ce terminal mobile appelant, l'unité centrale transmet un ordre de commande permettant l'exécution de ladite commande directement à un récepteur d'ordres de cet élément. L'utilisateur du terminal mobile n'a ainsi aucune autre action à entreprendre pour faire exécuter la commande par cet élément qui est l'équipement à télécommander.

- l'ordre de commande étant reçu par ledit terminal mobile appelant, ledit terminal mobile délivre cet ordre de commande à un récepteur d'ordres dudit au moins équipement à commander par un moyen de

communication sans fil à courte portée.

[0033] Ce moyen de communication sans fil à courte portée peut être de type réseaux sans fils personnels (WPAN - Wireless Personal Area Networks) : Bluetooth, Infrarouge, ZigBee ou encore réseaux sans fils locaux (WLAN - Wireless Local Area Networks) : Wi-Fi.

- à l'étape c), le nombre d'éléments étant supérieur à un, l'unité centrale transmet avant l'étape d) audit terminal mobile appelant une deuxième requête par l'intermédiaire du réseau de communication visant à faire sélectionner parmi les éléments répondant à ladite réponse pour le service Si, au moins un élément, et on transmet au moyen dudit terminal mobile appelant une deuxième réponse à cette deuxième requête à l'unité centrale, cette deuxième réponse comprenant ledit au moins un élément sélectionné,

[0034] Ainsi, l'utilisateur du terminal mobile ayant plusieurs équipements distincts offrant le service Si demandé à sa disponibilité, l'unité centrale propose avantageusement à cet utilisateur de choisir au moins un de ces équipements.

- à l'étape a), l'unité centrale envoie audit terminal mobile appelant plusieurs requêtes par l'intermédiaire dudit réseau de communication, chacune de ces requêtes correspondant à un service Si distinct,
- le terminal mobile comporte une interface permettant de délivrer ces requêtes à l'utilisateur sous forme vocale et/ou de recevoir des réponses orales de l'utilisateur,
- le terminal mobile comporte une interface graphique permettant d'afficher ces requêtes à l'utilisateur sous forme visuelle,
- le procédé comporte une étape de vérification par ladite unité centrale de la disponibilité de chacun desdits éléments ainsi déterminés à l'étape c),

[0035] A cet effet, l'unité centrale interroge individuellement les éléments pour obtenir des données d'état desdits éléments par l'intermédiaire du réseau de communication.

[0036] Alternativement, un système informatique tiers transmet à ladite unité centrale des données d'état de ces éléments par l'intermédiaire du réseau de communication.

[0037] L'utilisateur du terminal mobile appelant est donc avantageusement informé de la disponibilité de tel ou tel autre équipement offrant le service Si afin de le guider dans sa sélection éventuelle de l'équipement à télécommander pour obtenir le service Si.

[0038] Alternativement, l'unité centrale étant informée de la disponibilité des équipements distincts offrant le service Si, elle peut omettre de transmettre les équipements non disponibles audit terminal mobile.

- le procédé comporte une étape d'acquiescement de l'exécution de la commande par ledit équipement à commander au moins envers ladite unité centrale, ladite unité centrale envoyant alors audit terminal mobile au moins une requête d'un autre service Si liée audit équipement à commander par l'intermédiaire dudit réseau de communication.

[0039] L'invention sera décrite plus en détail en référence à l'unique dessin annexé montrant schématiquement un logigramme d'un mode de réalisation particulier de l'invention;

[0040] La Figure unique montre un logigramme d'un mode de réalisation préféré de l'invention.

[0041] L'utilisateur d'un terminal mobile 1 à bord de son véhicule établit en premier lieu une communication avec une unité centrale 2 au moyen de ce terminal mobile 1 par l'intermédiaire d'un réseau de communication.

[0042] Ce terminal mobile 1 est un téléphone mobile comprenant un écran, une interface graphique, un clavier numérique et une mémoire. Le réseau de communication supportant cette communication est le réseau de téléphonie mobile.

[0043] L'établissement de la communication avec l'unité centrale 2 est, par exemple, obtenu en composant ou dictant un numéro de téléphone d'une ligne téléphonique à laquelle l'unité centrale 2 est reliée.

[0044] Une fois la communication établie, l'utilisateur transmet à cette unité centrale 2 un identifiant unique distinct de l'identifiant de l'équipement à commander. Cet identifiant est, par exemple, un code temporaire généré par une machine suite à l'acquiescement d'un droit d'entrée dans une zone d'accès réservé, l'accès à cette zone étant contrôlé par des bornes mobiles. L'utilisateur du terminal mobile à bord de son véhicule ne connaît pas l'identifiant de la borne qu'il devra commander pour pénétrer dans cette zone d'accès limité.

[0045] L'unité centrale 2 qui est, par exemple, un serveur gérant la voirie, le stationnement et le trafic, vérifie l'identifiant unique ainsi transmis et envoie au terminal mobile 2 plusieurs requêtes de service Si 3 par l'intermédiaire du réseau de communication.

[0046] Chacune de ces requêtes propose un service Si différent à l'utilisateur du terminal mobile appelant 1. Une première requête S_1 peut être un service d'informations permettant de définir un itinéraire par exemple, une deuxième requête S_2 peut être un service de nettoyage de véhicule, une troisième requête S_3 peut être un service de stationnement. Chacune de ces requêtes S_1 , S_2 , S_3 est liée à un ou plusieurs équipements distincts. La requête S_1 peut ainsi être liée à un serveur informatique, la requête S_2 peut être liée à une station de lavage automatique tandis que la requête S_3 peut être liée à un ensemble de bornes mobiles distinctes 4 contrôlant l'accès à au moins un parc de stationnement, une de ces bornes mobiles étant celle que veut commander l'utilisateur pour accéder au parc de stationnement.

[0047] Seulement après une vérification positive du

terminal mobile appelant 1 par l'unité centrale 2, l'utilisateur peut transmettre à l'unité centrale 2 une réponse 5 à l'une des requêtes reçues sur son terminal mobile 1 au moyen de ce terminal mobile appelant. Cette réponse comprend, par exemple, la sélection de la requête S_3 de service de stationnement.

[0048] L'unité centrale 2 comporte une unité de traitement (non représentée) déterminant les éléments répondant à cette réponse, parmi les données d'au moins un fichier de service S_3 stocké dans une unité de stockage (non représentée).

[0049] Les éléments répondant à cette réponse peuvent être multiples par exemple parce que l'unité centrale 2 gère plusieurs parcs de stationnement.

[0050] L'unité centrale 2 transmet alors à ce terminal mobile appelant 1 une deuxième requête par l'intermédiaire du réseau de communication visant à faire sélectionner parmi ces éléments répondant à la réponse pour le service S_3 , le parc de stationnement intéressant l'utilisateur du terminal mobile appelant 1.

[0051] L'utilisateur transmet au moyen du terminal mobile appelant 1 une deuxième réponse à cette deuxième requête à l'unité centrale 2, cette deuxième réponse sélectionnant le parc de stationnement intéressant directement l'utilisateur.

[0052] L'unité centrale 2 peut alors envoyer une troisième requête par l'intermédiaire du réseau de communication visant à faire sélectionner parmi les bornes mobiles 4 contrôlant l'accès au parc de stationnement sélectionné la borne mobile à commander.

[0053] Ces bornes 4 étant, par exemple, repérées chacune par une couleur distincte, l'utilisateur n'a plus qu'à transmettre la couleur de la borne qu'il souhaite commander à l'unité centrale 2 par le biais de son terminal mobile appelant 1 et via le réseau de communication.

[0054] L'unité centrale 2 transmet alors un ordre de commande permettant l'exécution de la commande par la borne mobile 4 à commander au terminal mobile appelant 1 ou directement à un récepteur d'ordres 7 de la borne mobile 4 à commander.

[0055] Il s'ensuit une étape d'exécution par la borne mobile 4 de la commande qui s'abaisse pour laisser libre le passage au véhicule de l'utilisateur du terminal mobile appelant 1.

[0056] Après exécution de la commande, la borne mobile 4 qui est équipée d'un émetteur 8 peut transmettre au terminal mobile appelant 1 par une communication 9 ou à l'unité centrale 2 par une communication 10, un acquittement de la commande exécutée par cet équipement 4.

[0057] Si le terminal mobile portable 2 reçoit directement de l'unité centrale 2 l'ordre de commande permettant l'exécution de la commande par la borne mobile 4 à commander, ce terminal mobile délivre cet ordre de commande au récepteur d'ordres 7 de la borne mobile 4 à commander par un moyen de communication sans fil à courte portée.

Revendications

1. Procédé de télécommunication pour commander un équipement, dans lequel on établit une communication avec une unité centrale (2) au moyen d'un terminal mobile (1) par l'intermédiaire d'un réseau de communication, on transmet à ladite unité centrale (2) au moins un identifiant, ledit au moins un identifiant étant distinct de l'identifiant dudit équipement (4) à commander, ladite unité centrale (2) vérifiant ledit au moins un identifiant ainsi transmis, **caractérisé en ce que**

a) ladite unité centrale (2) envoie audit terminal mobile (1) au moins une requête de service Si par l'intermédiaire dudit réseau de communication, au moins une desdites requêtes étant liée au moins audit équipement (4) à commander, b) seulement après une vérification positive dudit terminal mobile (1) appelant par ladite unité centrale (2), on transmet à ladite unité centrale (2) une réponse à ladite au moins une requête au moyen dudit terminal mobile (1) appelant, ladite réponse comprenant au moins la sélection de la requête liée au moins audit équipement (4) à commander pour le service Si,

c) ladite unité centrale (2) comporte une unité de traitement déterminant les éléments répondant à ladite réponse, parmi la ou les données d'au moins un fichier de service Si stocké dans une unité de stockage, chacun desdits éléments étant un équipement (4) distinct,

d) ladite unité centrale (2) transmet au moins un ordre de commande permettant l'exécution de ladite commande par au moins ledit équipement (4) à commander audit terminal mobile (1) appelant ou directement à un récepteur d'ordres dudit au moins équipement (4) à commander.

2. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'on géolocalise** ledit terminal mobile (1) appelant et **en ce qu'à l'étape b)**, ladite réponse comporte également une entrée définissant le périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée dudit terminal mobile (1) appelant pour ledit service Si.
3. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'on géolocalise** ledit terminal mobile (1) appelant et **en ce qu'à l'étape c)**, et en l'absence d'une définition du périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée dudit terminal mobile (1) appelant pour ledit service Si, ladite unité centrale (2) définit ledit périmètre Pi.
4. Procédé selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce qu'à l'étape c)**, ledit élément étant unique dans le périmètre Pi à couvrir autour de la position géolocalisée dudit terminal mobile (1) appelant, ladite uni-

té centrale (2) transmet un ordre de commande permettant l'exécution de ladite commande directement à un récepteur d'ordres dudit élément.

5. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ledit ordre de commande étant reçu par ledit terminal mobile (1) appelant, ledit terminal mobile (1) délivre ledit ordre de commande à un récepteur d'ordres dudit au moins équipement (4) à commander par un moyen de communication sans fil à courte portée. 5
6. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'à l'étape c)**, le nombre d'éléments étant supérieur à un, ladite unité centrale (2) transmet avant l'étape d) audit terminal mobile (1) appelant une deuxième requête par l'intermédiaire dudit réseau de communication visant à faire sélectionner parmi lesdits éléments répondant à ladite réponse pour le service Si, au moins un élément, et on transmet au moyen dudit terminal mobile (1) appelant une deuxième réponse à ladite deuxième requête à ladite unité centrale (2), ladite deuxième réponse comprenant ledit au moins un élément. 10 20 25
7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'à l'étape a)**, ladite unité centrale (2) envoie audit terminal mobile (1) appelant plusieurs requêtes par l'intermédiaire dudit réseau de communication, chacune desdites requêtes correspondant à un service Si distinct. 30
8. Procédé selon l'une quelconque des revendication 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit terminal mobile (1) comporte une interface permettant de délivrer lesdites requêtes à l'utilisateur sous forme vocale et/ou de recevoir des réponses orales de l'utilisateur. 35
9. Procédé selon l'une quelconque des revendication 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit terminal mobile (1) comporte une interface graphique permettant d'afficher lesdites requêtes à l'utilisateur sous forme visuelle. 40
10. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** ladite unité de stockage comporte un fichier profil usager préalablement enregistré, ledit fichier comportant les données nécessaires à la génération de ladite au moins une requête à l'étape a), cette requête étant personnalisée à l'utilisateur du terminal mobile (1). 45 50
11. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte une étape de vérification par ladite unité centrale (2) de la disponibilité de chacun desdits éléments ainsi déterminés à l'étape c). 55

12. Procédé selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ladite unité centrale (2) interroge individuellement lesdits éléments pour obtenir des données d'état desdits éléments par l'intermédiaire du réseau de communication.

13. Procédé selon la revendication 11, **caractérisé en ce qu'une** interface informatique tierce transmet à ladite unité centrale (2) des données d'état desdits éléments par l'intermédiaire du réseau de communication.

14. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce qu'il** comporte une étape d'acquiescement de l'exécution de la commande par ledit équipement (4) à commander au moins envers ladite unité centrale (2), ladite unité centrale (2) envoyant alors audit terminal mobile (1) au moins une requête d'un autre service Si liée audit équipement (4) à commander par l'intermédiaire dudit réseau de communication.

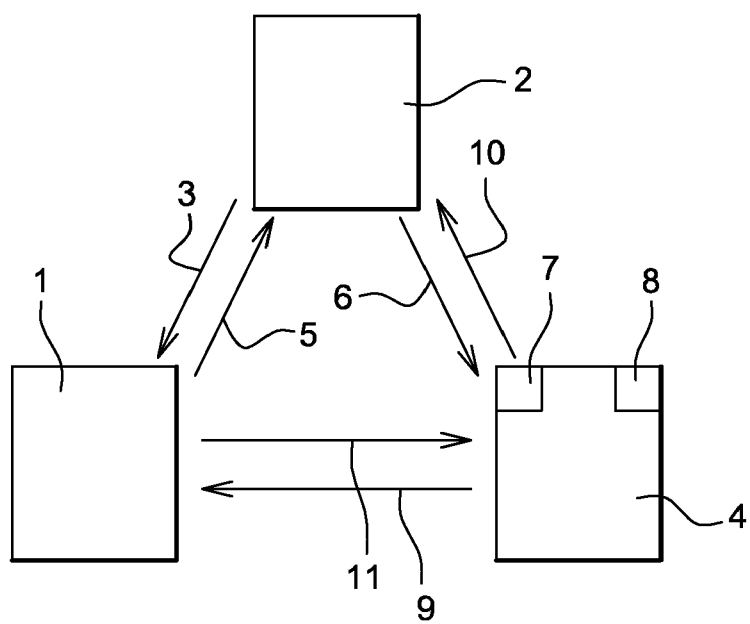


Figure pour abrégé

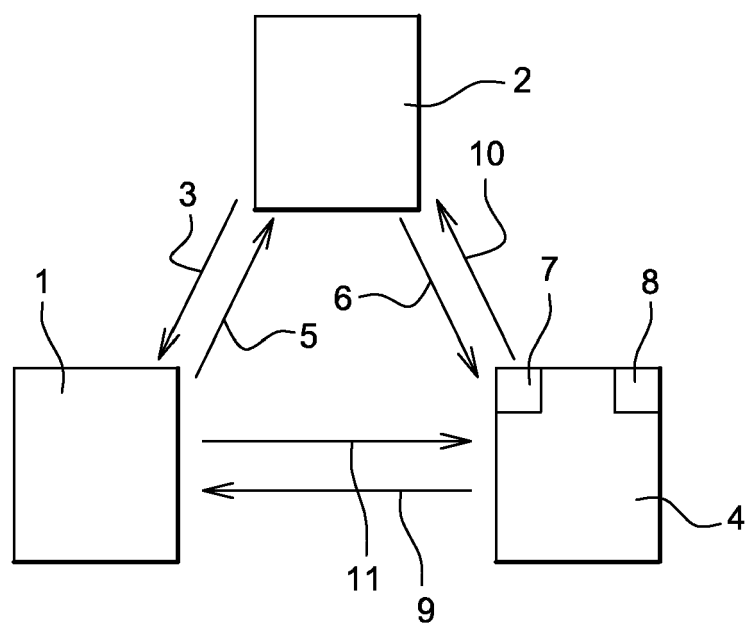


Figure unique



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 16 5041

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 7 295 252 B2 (WATANABE MASAHIRO [JP] ET AL) 13 novembre 2007 (2007-11-13) * colonne 2, ligne 31 - ligne 50 * * colonne 4, ligne 37 - colonne 5, ligne 45 *	1-14	INV. G08C17/02
A	US 2001/043145 A1 (JACOBSON JAMES E [US] JACOBSON JR JAMES E [US]) 22 novembre 2001 (2001-11-22) * page 1, colonne 1, alinéa 7 - page 2, colonne 2, alinéa 23 *	1-14	
A	JP 2007 004432 A (VICTOR COMPANY OF JAPAN) 11 janvier 2007 (2007-01-11) * abrégé *	1-14	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			G08C
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		13 juillet 2010	Lamadie, Sylvain
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 16 5041

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-07-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7295252 B2	13-11-2007	JP 3601819 B2	15-12-2004
		JP 2003274213 A	26-09-2003
		US 2003177489 A1	18-09-2003

US 2001043145 A1	22-11-2001	AUCUN	

JP 2007004432 A	11-01-2007	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82